

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VARENNES

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE ordinaire du 04 novembre 2022 à 20 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 13 Convocation du 27/10/2022

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Marion ALEXANDRE, Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Aimé MAIERON, Dominique RAVAUT et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs :

M. Benjamin LEDOUX = pouvoir à M. Gérard DURAND

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Maria DRABOWICZ

Délibération n° 031_2022

Contrat de location épicerie-bar « Au Rendez-vous Varennois

Après quelques semaines de fermeture et suite au départ de l'ancien gérant du commerce « Au Rendez-vous Varennois », l'épicerie-bar va ré ouvrir ses portes dans le courant du 1^{er} trimestre 2023.

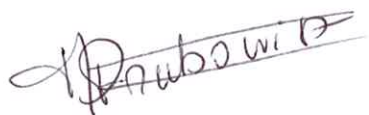
Il y a lieu d'autoriser M. le Maire à signer avec Mme Virginie MARTELLITTI, future gérante, la nouvelle convention d'occupation des locaux et de décider du montant du loyer et de la location du matériel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :


- autorise M. le Maire à signer ladite convention avec Mme Virginie MARTELLETTI, pour une durée d'un an, ceci à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- dit que le montant mensuel du loyer (local épicerie-bar) sera de 100 € et que celui de la location du matériel sera de 150 € ; il est précisé que le 1^{er} paiement sera effectué à compter du 1^{er} juillet 2023 (gratuité loyer + location matériel pour une durée de 6 mois) ;
- dit que la convention sera jointe à la présente délibération.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance



Le Maire, Gérard DURAND



Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la Sous-Préfecture
le 10 NOV. 2022
et publié, affiché, notifié, mis
en ligne le 10 NOV. 2022

Mairie de St Pierre de Varennes

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 10 novembre 2022 13:47
À: s2low@s2low.org; mairie-st-pierre-de-varennes@wanadoo.fr;
backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0711-217104686-20221110-11984.xml; 071-217104686-20221104-031_2022-DE-1-2_12117.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous-Préfecture de AUTUN
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2022-11-10(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: Commune de Saint-Pierre-de-Varennes
N° de SIREN: 217104686
Numéro Acte de la collectivité locale: 031_2022
Objet acte: Contrat de location épicerie-bar "Au Rendez-vous Varennois"
Nature de l'acte: Délibérations
Matière: 3.3-Locations
Identifiant Acte: 071-217104686-20221104-031_2022-DE

Rapport d'erreur(s):